



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COVID-19 : Les meilleures mesures pour aider votre entreprise dans la gestion de son fonds de roulement

(Salaberry-de-Valleyfield - le 8 avril 2020). La cellule de gestion de situation de la MRC de Beauharnois-Salaberry est heureuse de mettre à la disposition des entreprises sa plus récente édition du [recueil des mesures pour entreprises dans le contexte de la COVID-19](#). Cette semaine, deux nouveaux programmes et deux plateformes favorisant l'achat local s'ajoutent à la liste des mesures. Le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises administré par le [CLD de la MRC de Beauharnois-Salaberry](#) ainsi qu'une formation en ligne portant sur la survie des entreprises en période de crise organisée par la [SADC du Suroît-Sud](#). Finalement, les plateformes [achatlocalbhs.com](#) et [lepanierbleu.ca](#) proposent aux commerçants de la MRC de Beauharnois-Salaberry de s'inscrire pour faire connaître les services offerts pendant la période de la COVID-19.

Mesures à privilégier pour la gestion du fonds de roulement par ordre de priorité

Une série de mesures mise en place par les gouvernements fédéral et provincial peuvent aider les entreprises à gérer leurs fonds de roulement et à pouvoir leur permettre de couvrir leurs coûts d'exploitation malgré une baisse de leur chiffre d'affaires.

[Le prêt d'urgence de 40 000 \\$ sans intérêt \(programme fédéral\)](#)

Le nouveau Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes permettra d'offrir des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits. Pour être admissibles, les entreprises devront démontrer qu'elles ont versé de 50 000 à 1 million de dollars en salaires au total en 2019. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une radiation de 25 % du prêt, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. **Les entreprises intéressées sont priées de communiquer avec leur institution financière actuelle.**

[L'aide d'urgence aux PME \(programme provincial\)](#)

Le programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$. L'aide financière accordée par le CLD de la MRC de Beauharnois-Salaberry prendra la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$. Le taux d'intérêt sera de 3 %. Un moratoire de 3 mois sur le capital et les intérêts s'appliquera automatiquement. La période d'amortissement est de 36 mois. **Les entreprises intéressées sont priées de communiquer avec le [CLD de la MRC de Beauharnois-Salaberry](#).**

[Le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises \(PACTE\)](#)

Ce financement s'adresse aux entreprises opérant au Québec et qui se trouvent dans une situation précaire et en difficulté temporaire en raison de la COVID-19. Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$. La mesure permet de soutenir le fonds de roulement des entreprises. **Les entreprises intéressées sont priées de communiquer avec leur institution financière actuelle.**

Mesure pour la gestion et la formation de la main d'œuvre

[La subvention salariale de 75 % pour aider à la réembauche de la main-d'œuvre](#)

La Subvention salariale d'urgence du Canada couvrira 75 % les salaires pour les entreprises admissibles pendant une période maximale de trois mois rétroactive au 15 mars 2020. Cette subvention est offerte aux employeurs admissibles qui font face à une baisse d'au moins 30 % de leurs revenus pour les mois de mars, avril et mai 2020 comparativement à la même période en 2019. Il est important de préciser que **les entreprises non admissibles à cette subvention peuvent toujours faire la demande pour la [subvention salariale temporaire pour les employeurs de 10 %](#)** annoncée le 18 mars dernier par le gouvernement fédéral.

[Le Programme actions concertées pour le maintien en emploi \(PACME\)](#)

Le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) vise à fournir un soutien direct aux entreprises qui connaissent une réduction de leurs activités, en raison des effets de la pandémie de COVID-19. Le programme prévoit une aide directe aux entreprises pour leurs activités en gestion des ressources humaines et de développement des compétences des travailleurs, sur les lieux de travail, en ligne ou à distance, afin qu'elles mettent à profit la pause actuelle pour accroître les compétences de leur main-d'œuvre et ainsi être prêtes pour la relance économique.

[Formation sur la survie des entreprises et la préparation à la relance](#)

La SADC Suroît-Sud proposera le 16 avril prochain à 9h30 une formation en ligne gratuite qui permettra aux propriétaires de PME de gérer leur survie, saisir les opportunités et de se préparer à la relance des activités de leurs entreprises. Le lien d'inscription au webinaire sera disponible sous peu sur le site web de la [SADC](#) ainsi que sur la [page Facebook](#).

Des plateformes favorisant l'achat local pour aider à stimuler les ventes

[achatlocalbhs.com](#)

La MRC et le CLD Beauharnois-Salaberry font front commun et ont décidé d'appuyer nos entrepreneurs d'ici en mettant en ligne un répertoire des commerces demeurés en activité en cette période de crise sanitaire. Ils sont en effet plusieurs à continuer d'offrir leurs produits et services (de façon sécuritaire) que ce soit par le biais d'une boutique en ligne, en vendant des chèques-cadeaux virtuels ou en offrant le service de livraison ou de commandes pour emporter. Vous pouvez visiter le [achatlocalbhs.com](#) pour y inscrire votre entreprise.

[Le panier bleu](#)

Une initiative soutenue par le gouvernement du Québec, pour dynamiser le commerce local. Les entreprises qui le désirent peuvent inscrire leur entreprise sur cette plateforme non transactionnelle et rediriger les visiteurs de partout au Québec vers leur propre plateforme de vente en ligne ou vers leur commerce.

À propos de la cellule de gestion de situation Beauharnois-Salaberry

À la suite du contexte exceptionnel engendré par la COVID-19, les principaux acteurs du développement économique de la MRC de Beauharnois-Salaberry tiennent à renforcer le soutien qu'ils offrent à la communauté entrepreneuriale régionale en se regroupant sous la forme d'une cellule de gestion de situation. La [Chambre de commerce et d'industrie de Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent \(CCIVBHSL\)](#), la [Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon](#), le [CLD de la MRC de Beauharnois-Salaberry](#), la [MRC de Beauharnois-Salaberry](#), la [Mutuelle d'attraction](#), la [SADC Suroît-Sud](#) ainsi que les 7 municipalités de la MRC : [Beauharnois](#), [Saint-Étienne-de-Beauharnois](#), [Saint-Louis-de-Gonzague](#), [Saint-Stanislas-de-Kostka](#), [Saint-Urbain-Premier](#), [Sainte-Martine](#) et [Salaberry-de-Valleyfield](#) unissent leurs efforts de façon à répondre aux besoins des entreprises du territoire dans le contexte de la COVID-19.

Chacune des organisations de la cellule a identifié une personne-ressource à joindre si une entreprise du territoire a besoin d'assistance ou souhaite obtenir du soutien additionnel.

Chambre de commerce et d'industrie de Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent

Patrick Loiselle, président
(450) 373-8789
anniebergeron@ccibvhsl.ca

CLD et MRC de Beauharnois-Salaberry (pour les municipalités rurales)

Frédéric Perrier, coordonnateur au développement économique
(450) 373-2214 poste 133
f.perrier@cldbhs.ca

Ville de Beauharnois

Alain Gravel, directeur général
(450) 429-3546 poste 255
alain.gravel@ville.beauharnois.qc.ca

Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon

David Bergeron, directeur général
(450) 698-0027
info@ccqchateauquay.ca

SADC Suroît-Sud

Érick Faubert, directeur général
(450) 370-3332
dq@sadc-suroitsud.org

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Maude Leduc, conseillère en développement
(450) 370-4770 poste 4874
maude.leduc@ville.valleyfield.qc.ca